

Programme INTERREG II Nord-Pas de Calais/Flandre

Un acte politique constituant la base du Programme

Une longue histoire commune ainsi que les flux de travailleurs frontaliers ont eu pour résultat l'établissement de contacts étroits entre la Flandre occidentale et le Nord de la France, bien avant l'existence des Programmes INTERREG. Ces contacts ont donné lieu, en 1989, à la conclusion d'un protocole d'accord entre la Province de Flandre occidentale et le Département du Nord, visant à favoriser la concertation et à développer des initiatives dans différents domaines. Un an plus tard, la Flandre et la Région Nord-Pas de Calais ont signé une déclaration de coopération conjointe.

La rédaction d'un Programme opérationnel

Le Programme INTERREG I Nord-Pas de Calais/Flandre occidentale a été mis en oeuvre sur la période 1991-1994. Le Programme opérationnel a été élaboré par les partenaires français et flamands et approuvé par la Commission le 3 avril 1992. Il s'articulait autour de sept sous-programmes.

Le lancement du Programme INTERREG I – Nord-Pas de Calais/Flandre occidentale

Une fois approuvé par la Commission européenne, le Programme a permis de financer plus de 80 projets de coopération. L'enveloppe globale du concours européen s'élevait à 13,8 millions d'euros, dont 4,1 millions ont été alloués à la Flandre occidentale et 9,7 millions au Nord-Pas de Calais.

Le Programme INTERREG II

Le Programme INTERREG I ayant remporté un succès considérable, le Nord-Pas de Calais et la Flandre occidentale ont décidé la reconduction de l'initiative sous INTERREG II. Ce Programme a été lancé en 1995 et s'est terminé en 1999. Les projets quant à eux ont été mis en oeuvre jusque fin 2001.

Plus de 80 projets ont été réalisés

Le Programme INTERREG II Nord-Pas de Calais/Flandre occidentale a permis la réalisation de 85 projets transfrontaliers. Ce Programme s'articulait autour de trois objectifs :

- Objectif 1: Développement économique
- Objectif 2: Augmenter l'attrait de la zone frontalière
- Objectif 3: Développement d'un partenariat durable

Le concours européen global alloué à ce Programme était de 18,12 millions d'euros.

Le bilan

Après dix années de Programmes INTERREG, on constate que la mise en réseau et la coopération transfrontalière sont aujourd'hui bien amorcées, plus particulièrement dans les domaines de l'environnement et du tourisme.